

Sécurité : risques et tensions liés au désordre climatique



Eau, terres arables et ressources halieutiques subissent les effets du réchauffement climatique. Ses phénomènes extrêmes, plus nombreux et plus intenses, provoquent des déplacements de populations, qui fragilisent des États d'Afrique et d'Asie.

Les conséquences sur la sécurité et la stabilité régionale ont fait l'objet d'un colloque international organisé, le 14 octobre 2015 à Paris, par le ministère de la Défense dans le cadre de la Conférence de Paris pour le climat (COP21, voir encadré). Y ont notamment participé : Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, président de la COP21 (photo) ; Ibrahim Thiaw, directeur exécutif adjoint du Programme des nations unies pour l'environnement ; Smaïl Chegui, commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine (UA).

Menaces pour la paix. Le réchauffement climatique provoque sécheresses,

famines et inondations de zones côtières ou submersions de certains territoires, facteurs majeurs de déclenchement des conflits pour les générations à venir, avertit Laurent Fabius. Les exodes de « déplacés climatiques » pourraient atteindre, à terme, plusieurs centaines de millions de personnes. En outre, l'usage massif d'énergies carbonées, à savoir charbon, pétrole et gaz, constitue un accélérateur de conflits car leurs gisements sont très inégalement répartis. Les dépendances et les rivalités qui en résultent représentent autant de menaces pour la sécurité internationale. Les tensions actuelles en Asie trouvent leurs origines dans l'exploitation des fonds marins, riches en hydrocarbures, et la sécurisation de leurs voies d'acheminement. Une dépendance moindre du carbone sur le plan économique réduirait les risques de conflits pour le contrôle des énergies fossiles, estime le ministre. En revanche, les énergies renouvelables, comme le soleil et le vent, appartiennent à tous. Par ailleurs, exceptés notamment les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, près de 150 États, correspondant à presque 90 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont déjà présenté leur objectif national de limitation des émissions. Cela devrait permettre de réduire à moins de 3 °C la trajectoire du réchauffement climatique, au lieu des 4-6 °C envisagés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Prix Nobel de la Paix en 2007). Selon l'OCDE, les pays riches du Nord ont consacré 62 Mds\$ en 2014 pour aider les pays pauvres du Sud à atteindre leurs objectifs climatiques. Ils se sont engagés à porter ce montant à 100 Mds\$ par an, à partir de 2020. Un rapport du G7 sur les liens entre sécurité et climat montre que les diplomates, experts et praticiens du maintien de la paix ignorent tout des politiques de lutte contre les risques climatiques. De plus, seule une minorité d'entre eux considère que les politiques d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique contribuent au maintien de la paix.

Constats de l'ONU. Le changement climatique ignore les frontières, rappelle Ibrahim Thiaw. Les catastrophes naturelles déstabilisent les économies et déstructurent les populations, qui émigrent vers les villes puis vers des pays de plus en plus lointains. La compétition pour l'accès à l'eau, aux terres arables et aux autres ressources naturelles provoque 45 % des conflits interétatiques. Le réchauffement climatique affecte les populations les plus pauvres. La sécurité doit donc mobiliser les organisations civiles et militaires, estime Ibrahim Thiaw. L'exploitation illégale de la faune et de la flore, l'extorsion, le terrorisme et les trafics d'armes et d'êtres humains privent les pays pauvres de ressources financières pour la construction d'écoles et d'hôpitaux. Les conflits internes

causent des pertes estimées à 213 Mds\$/an, soit 164% de l'aide publique au développement. Entre 1950 et 2000, 90 % d'entre eux se sont produits dans les pays riches en biodiversité. Faute de sûreté, les pays pauvres dépendant de leurs ressources naturelles courent dix fois plus de risques de guerre civile que les autres. La mauvaise gouvernance de ces ressources en constitue l'une des causes. La solidarité transfrontalière et la responsabilisation en matière de paix et de sécurité s'imposent. L'ONU devrait apporter des solutions pour pallier les impacts du dérèglement climatique, notamment en partenariat avec l'Union européenne, souligne Ibrahim Thiaw. Selon lui, l'interdépendance entre la sécurité environnementale et le réchauffement climatique prend une dimension stratégique. Les forces armées de tous les pays pourraient réduire leur empreinte écologique par des choix technologiques simples d'économie d'eau et d'énergie, notamment dans les transports logistiques terrestre, aérien et maritime.

Approches de l'UA. Le dérèglement climatique pourrait compromettre le développement durable de l'Afrique, estime Smaïl Chegui. La hausse des températures, l'élévation du niveau des océans, l'assèchement croissant du lac Tchad et la déforestation aggravent le déficit économique, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités et les mouvements migratoires massifs. Ainsi, la guerre civile au Darfour (Soudan), très dépendant de ses ressources agricoles, a commencé dans les années 1970, par suite de la sécheresse et de la désertification. Les relations conflictuelles entre éleveurs et sédentaires ont été exacerbées par des motifs religieux, avec le risque de radicalisation qui alimente le terrorisme. Face au dérèglement climatique, l'UA recommande une action collective et soutenue. Son plan 2015-2020 inclut : un système d'alerte précoce des catastrophes naturelles avec des indicateurs spécifiques ; une préparation opérationnelle de la Force africaine en attente pour réagir aux catastrophes naturelles en identifiant les vulnérabilités suffisamment tôt pour en atténuer les conséquences. Pour lutter contre le réchauffement climatique, fardeau supplémentaire des pays en développement, l'Afrique compte sur les aides financières des pays riches et l'introduction d'énergies renouvelables. Smaïl Chegui s'est félicité du rapprochement, dans ce domaine, de la Chine et des États-Unis, grands pays pollueurs, et a salué l'initiative de la France (COP21). Enfin, il a évoqué le concept « d'éco-défense » pour renforcer la prise de conscience, à l'échelle mondiale, du réchauffement climatique.

Loïc Salmon

Marine nationale : sécuriser les espaces maritimes, mais aussi les protéger

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par 196 pays, est en vigueur depuis 1994. De caractère universel, elle reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. La Conférence des parties (COP), composée de tous les États « parties », constitue l'organe suprême de la Convention. Elle se réunit chaque année lors de conférences mondiales, où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les décisions sont prises à l'unanimité ou par consensus. La COP organisée à Paris (30 novembre-11 décembre 2015) est la 21ème, d'où son nom de « COP21 ». Elle a pour objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2 °C.